

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT DE MAURITANIE DECLARATION DE L'ASSOCIATION – ONG – SUD ENVIRONNEMENT

PRE-SESSION EPU 12 NOVEMBRE 2020 A NOUAKCHOTT – MAURITANIE

I. INTRODUCTION

L'ONG – SUD – Environnement est une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme et l'environnement en general et ceux des violations faites aux femmes et les enfants de manière spécifique .

Ladite organisation est presente au niveau national et international , fondeé en 2011

II. CONTEXTE

La préparation nationale pour cette déclaration à la pre-session de l'UPR Info à soumission est une opportunité pour l'ONG – SUD – Environnement afin de soumettre des informations fiables sur l'état de la mise en œuvre des recommandations acceptées et / ou examinées par la Mauritanie lors de son passage au deuxième cycle de l'EPU en 2015 . L'objectif était de faire progresser la situation des droits de l'homme pour tous , en amenant l'Etat a respecter ses obligations dès son passage au 3ème cycle de l'EPU prévue à la 37ème session de l'Examen Périodique en 2021.

III. PLAN DE LA DECLARATION

Cette déclaration a l'apre-session de l'UPR Info prévue le 12 Novembre prendra en consideration quelques recommandations a savoir : i.droit des femmes ii.droit des enfants

IV. Droit des femmes

- a. **Protéger les droits de La femme**
- b. **Mutilation Genitalefeminine**
- c. **Le Gavage**

Recommandations depuis l'EPU 2015

126.33. Renforcer davantage la promotion et la protection des droits des femmes (Niger) ;

127.56. Promouvoir une représentation plus adéquate des femmes dans les institutions publiques (Italie);

127.18. Poursuivre ses efforts dans le renforcement des droits des femmes, notamment par l'adoption d'un projet de loi cadre pour lutter contre la violence contre les femmes (Égypte)

126.47. Poursuivre et intensifier les efforts visant à éradiquer les mutilations génitales féminines et le gavage, y compris la mise en œuvre de mesures juridiques pour sanctionner ces pratiques (Canada)

Situation depuis le deuxième cycle de l'EPU 2015

- **Protéger les droits de La femme** : Comme toutes les femmes, la femme mauritanienne aspire à l'égalité, à la justice et à la pleine et entière jouissance des droits humains tels que prévus par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ainsi que les autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme.
Etat partie à la plupart de ces instruments juridiques, la Mauritanie a obtenu des résultats significatifs dans les domaines de la protection des droits au profit de la femme et reste toutefois confrontée à des contraintes qui freinent parfois la pleine jouissance de certains de ces droits.
- **Mutilation Genitalefeminine** : Depuis janvier 2006, les mutilations génitales féminines sont interdites et sanctionnées par l'article 12 de l'ordonnance n°2005-015 portant protection pénale de l'enfant qui condamne expressément l'excision. De même, des peines de prison fermes et de fortes amendes sont prévues dans ce cadre. Néanmoins, cela n'empêche pas la persistance de ces pratiques néfastes à la santé de la fille.
- **Le Gavage** : Bien qu'en net recul ces dernières années, la pratique du gavage, destinée à faire grossir les jeunes filles en les forçant à ingurgiter d'énormes quantités de nourritures existe toujours. Cette pratique constitue une atteinte à leur intégrité physique, et pose de véritables risques pour leur santé.

Recommandation

- la création de centres de prise en charge des victimes de violences faites aux femmes.

V. Droit de l'Enfant

- a. **Strategie nationale de protection**
- b. **Plan d'action**
- c. **Mariage precosse**

Recommandations depuis l'EPU 2015

126.18 : Continuer à faire des efforts pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de protection des enfants (Pakistan)

126.49 : Poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre le plan d'action pour la lutte contre le travail des enfants (Soudan)

127.20 : Adopter des lois qui suppriment entièrement les mariages d'enfants, précoces et forcés (Sierra Leone)

Situation depuis le deuxième cycle de l'EPU 2015

- **Protéger les droits de l'enfant** : L'état Mauritanien a mis en place un système de protection de l'enfant ou table régionale qui prend en considération la lutte contre les discriminations subies par les filles, les enfants des groupes minoritaires, les enfants qui souffrent de handicap ou poli handicap, les enfants descendant d'anciens esclaves, les enfants talibés, les enfants de la rue, les enfants migrants ou demandeurs d'asile. Ce système de protection qui est fonctionnel dans tout le territoire Mauritanien sauf les deux Wilaya (Tirs – Azemmour et Adrar) faute de financement, est piloté au niveau régional par un comité dirigé par le Wali et comprend les différents services régionaux, les associations qui travaillent sur les problématiques de l'enfant, et les représentants des partenaires au développement et un coordinateur du département en charge de l'enfant. Il se réunit en général tous les 3 mois et établit un rapport détaillé sur les problèmes de l'enfant qui sera adressé au département en charge de l'enfant qui le transmettra à son tour au Conseil National de l'Enfant pour trouver les résolutions adéquates
- **Plan d'action** : La Mauritanie a élaboré un plan d'action nationale d'éradication du travail des enfants avec l'appui et la participation de tous les acteurs de développement, pour assurer une meilleure synergie entre les différents intervenants. Ce plan d'action national fut adopté le 14 Mai 2015 par le Gouvernement Mauritanien est désormais le cadre de référence dans lequel doivent s'intégrer toutes les activités destinées à la lutte contre le travail des enfants. Ledit plan est articulé autour de cinq axes qui sont :
 - Renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de lutte contre le travail des enfants
 - Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs
 - La sensibilisation et amélioration des connaissances sur le travail des enfants et ses pires formes
 - La mise en œuvre d'action directe de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes dans les domaines et secteurs d'utilisation et d'exploitation
 - La collaboration, la coordination et le partenariat
- **Mariage précoce** : La Mauritanie a interdit dans le code du statut personnel 052/2001 et le code Général de l'enfant en 2018 le mariage des enfants moins de 18 ans. Une vaste campagne de sensibilisation, séminaires, colloques et autres sont menées par, réseaux alliances, coordinations pour la lutte contre le mariage des enfants moins de 18 ans. L'adhésion de la Mauritanie à la campagne Africaine de lutte contre le mariage des enfants moins de 18 ans en 2014 encourage la société civile de se mobiliser contre ce fléau pour demander plus d'appui à l'état partie et aux partenaires techniques et financiers sur la problématique de l'enfant afin d'atteindre un taux minimal du mariage des enfants moins de 18 ans.

Fait à Nouakchott le 17/03/2020